



FORMATION 7H EN 125 CC

Personne concernée

Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans (formation accessible 1 mois avant la date d'obtention du permis)

Suivre la formation obligatoire sauf si vous avez acquis une expérience de conduite entre le 01/01/2006 et 31/12/2010 (attestation d'expérience fournie par l'assureur)

1° Module théorique (deux heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur :
d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules, d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple — conduire sous la pluie — circuler de nuit — anticiper et détecter les dangers — de savoir se rendre détectable — d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) — d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues — connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons — connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse

2° Module hors circulation (deux heures)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur
— découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) — démarrer et s'arrêter — position de conduite — équilibre et répartition du poids du corps — monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) — savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) — appréhender les manoeuvres de freinage et d'évitement — tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) — importance du regard — tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule avec et sans passerage et en ligne droite et en virage.

3° Module en circulation (trois heures)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :
— rechercher les indices utiles — adapter sa vitesse aux situations — respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales — choisir la voie de circulation — se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) — franchir les différents types d'intersections et y changer de direction — dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration — accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) — négocier un virage.

Fin de la formation

Il n'y a pas d'examen, donc si votre moniteur estime que vous êtes apte à conduire le véhicule pour lequel vous avez suivi cette formation, il vous remettra une attestation de suivi de formation.